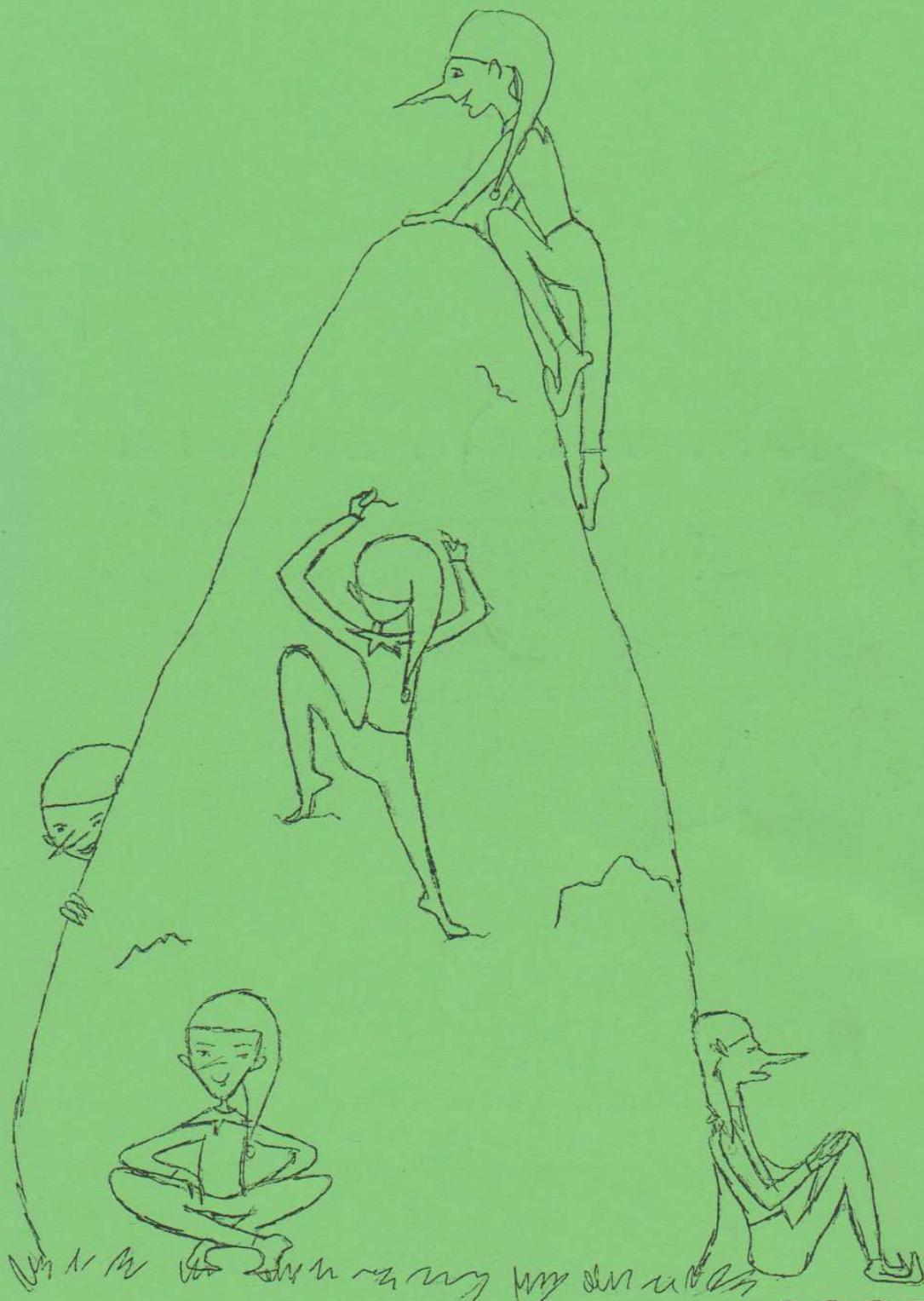


BULLETIN COMMUNAL DE COLOMBIER



2003

COMMUNE

LE MOT DU MAIRE

p 2

MAIRIE: ouverture; permanences; téléphone

p 3

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

p 4

ETAT CIVIL: naissances; mariages; décès.

p 4

BUDGET: fonctionnement; investissement; prévision des investissements

p 5; 6; 7

FORET COMMUNALE

p 8

OPAH (aides a la réhabilitation des logements)

p 9; 10

ORDURES MENAGERES

p 11

QUALITE DE L'EAU

p 12; 13

ECOLE

L'ECOLE "SOURCE DU PILAT"

P 14

CONTRAT TEMPS LIBRE

P 15

OGEC

P 16

SOCIETES

P 17

AMICALE DE PETANQUE

P 18

SOCIETE DE CHASSE

P 19

CLUB DES AINES RURAUX

P 20

SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE

LE MOT DU MAIRE

Auguste Combe

L'année 2002 n'a pas été une année de gros investissement, seul l'accès pour personnes à mobilité réduite situé à l'entrée de la salle d'oeuvre a été créé: c'était une des conditions pour l'ouverture de la cantine scolaire. Cet accès sera très apprécié également par les personnes âgées fréquentant la salle.

2003 sera l'année de réalisation de projets importants (cf page 7.)

Le premier semestre, devraient débuter les travaux du presbytère pour la création de 3 logements locatifs: c'est un investissement très lourd, mais qui ne devrait pas endetter la commune, le montant des loyers couvrira les frais engagés par la commune.

Les projets de mise en valeur du centre bourg et d'extension d'eau potable seront réalisés sur plusieurs années.

Eric Faverjon "des Fougères" a été employé par la commune huit heures par semaine depuis le premier Mai 2002 pour un contrat de un an: son travail a consisté au nettoyage des trois captages d'eau, du filtre à sable, à la création d'un ouvrage près du cimetière pour recevoir les déchets

uniquement de celui-ci, à la réfection de peintures, à des travaux sur les principaux chemins pour évacuer les eaux pluviales, à l'entretien du W.C. public (etc). Ce contrat sera certainement renouvelé.

Les bois détruits par la tempête ont été commercialisés (voir page 8). Pour le reboisement printemps 2003 nous avons à définir le choix de gestion des communaux, pour enrichir notre réflexion un devis de plantation va être demandé à deux entreprises. Les services de la DDAF nous apporteront leurs conseils sur le choix des essences et la qualité de plants.

Après tous ces renseignements les membres du conseil auront à se prononcer sur ce qui leur paraîtra être le meilleur choix de gestion: commune ou ONF. Nous restons à l'écoute de tous, vos idées seront prises en compte pour notre décision.

Pour le sablage des chemins, de la pouzzolane est à votre disposition, près du cimetière.

En ce début d'année, nous avons une pensée pour tous les malades et les personnes qui n'ont pu passer les fêtes de fin d'année en famille.

*L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons à
tous une bonne et heureuse année.*

MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi : 14H-17H
Mercredi: 9H-12H
Vendredi: 14H-17H

Permanences du Maire en Mairie

Mercredi : 10H-12H
Vendredi : 14H-16H



Mairie : 04 77 51 54 23
Maire (domicile) : 04 77 51 53 84
Secrétaire (domicile) : 04 77 51 52 16

CALENDRIER

19/01/03	15H	CONCOURS DE BELOTE INTER SOC.	SALLE DES FETES
09/02/03	15H	CONCOURS DE BELOTE AVEC L'APEL	SALLE DES FETES
02/03/03	15H	CONCOURS BELOTE LOISIRS AMITIE	SALLE DES FETES
30/03/03	15H	CONCOURS BELOTE SOC. DE CHASSE	SALLE DES FETES
05/04/03	20H	SOIREE CHOUCROUTE AVEC L'APEL	SALLE DES FETES
20/04/03	15H	CONC. DE BELOTE AMICALE PETANQUE	SALLE DES FETES
29/06/03	15H	CONC. DE PETANQUE LOISIR AMITIE	GRAIX
03/08/03		FETE D'ETE AVEC L'APEL ET L'OGCE	PL. DE LA MAIRIE
15/08/03	15H	CONC. PETANQUE AMICALE PETANQUE	PL. DE LA MAIRIE
30/08/03		BALLTRAPP AVEC LA SOC. DE CHASSE	

NAISSANCES



Marie Martel

née le 24 Janvier 2002 à Saint Etienne,
habitant "Vilette"



Estéban Gaulin

né le 23 Août 2002 à Saint Etienne,
habitant "le Bourg"

Romain Decreux

né le 9 Décembre 2002 à Roussillon,
Habitant "Vernolon"



MARIAGE

Cyril Duclos et Virginie Rouchouze

le 14 Septembre 2002 à Colombier,
ce couple s'installe au "Mas de Cheval".



DECES

Beauchet épouse Gaillard Odette décédée le 2 mars 2002 à Annonay

Gache veuve Caillet Marie décédée le 5 mai 2002 à Annonay

Jamet veuve Sagnimorte Marthe décédée le 19 août 2002
à Saint Julien molin molette

ANNEE 2002 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**BUDGET GENERAL - Principales dépenses**

Entretien de voirie	4 846,79 euros
Entretien de bois et forêts	1 212,69
Primes d'assurances	2 004,14
Fêtes et cérémonies (repas personnes âgées)	810,00
Cotisation au Service départemental d'Incendie et de secours	4 329,00
Participation au SIVU Ternay-Deûme (ordures ménagères)	2 176,15
Subventions 2002 : O.G.E.C. (Ecole Colombier)	10 398,00
A.P.E.L. (Ecole Colombier)	507,00
Amicale de Pétanque	77,00
Société de Chasse	77,00
C.U.M.A. de Colombier	77,00
Club Loisirs-Amitiés	77,00
Centre de soins infirmiers de Bourg-Argental	31,00
Ecole de musique de Bourg-Argental	183,00
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	23,00
Service d'eau et d'assainissement	5 353,00
Intérêts des emprunts	3 067,23
Capital des emprunts (investissement)	6 767,39
Salaire brut personnel titulaire	11 394,52
Salaire brut personnel non titulaire	2 304,98
Indemnités brut élus maire et adjoints	10 568,23

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT - Principales dépenses

Entretien et réparation réseau eau et assainissement	1 217,00 euros
Frais de mission aide technique pour entretien filtre à sable par le Conseil Général Loire	168,00
Analyses d'eau	389,99
Intérêts des emprunts	3 507,62
Capital des emprunts (investissement)	6 391,37

ANNEE 2002 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**BUDGET GENERAL - Principales recettes**

Coupe de bois : 9 228,20 euros
Contributions directes (impôts) : 26 083 euros
Dotations globales de fonctionnement : 42 974 euros
Dotations de solidarité rurale : 6 814 euros

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - Principales recettes

Vente d'eau : 9 756,53 euros
Redevance d'assainissement : 4 377,97 euros
Participations à travaux d'assainissement : 6 077,96 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISES EN 2002

BUDGET GENERAL - Montant H.T.

Reprise enduit du mur de l'Eglise	2 761,75 euros
Achat de 2 conteneurs à poubelle	412,66 euros
Adaptation hydraulique d'étrave de déneigement/tracteur	1 138,83 euros
Travaux de voirie -chemin du "Mas de Cheval"	39 774,29 euros
Honoraires D.D.E. Loire pour travaux aménagement trottoirs le long C.D. 34 et C.D. 8	2 419,73 euros

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT - Montant H.T.

Enquête publique zonage d'assainissement	1 529,10 euros
Honoraires D.D.A.F. Loire pour Etude de zonage d'assainissement	686,02 euros
Branchement eau potable	336,09 euros
Achat de compteurs eau	730,50 euros
Réfection du filtre à sable assainissement	5 064,96 euros
Avant projet sommaire extension réseau d'eau potable par le cabinet Etude CETI	4 200,00 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2002

BUDGET GENERAL M. 14

Subventions du Conseil Général de la Loire pour divers travaux réalisés en 2001 (Voirie-Trottoirs - piste forestière)	: 49 495,73 euros
Subvention Etat D.G.E. pour Allées cimetièrè	: 1 782,37 euros
Participations des particuliers piste forestière des Eversins	: 3 191,10 euros

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT M 49

Subvention du Conseil Général de la Loire et de l'Agence de l'eau pour étude zonage assainissement collectif et non collectif :	1 173,85 euros
Subvention de la Région pour étude de zonage assainissement :	981,32 euros

PREVISIONS DES INVESTISSEMENT 2003

BUDGET GENERAL

Aménagement de trois logements dans le presbytère

Montant prévisionnel du coût des travaux : 142 000 euros H.T.

Subvention attendue du Conseil Général de la Loire : 56 700 euros

Subvention de la Région (demande en cours) : 12 000 euros

Subvention P.A.L.U.L.O.S. (demande en cours) : 10 000 euros

Mise en valeur du Centre Bourg

A réaliser sur 3 ans :

2003 : Construction du sas entrée Mairie avec abribus

Aménagement du terrain de loisirs et création accès.

Réfection de la façade du clocher et de ses abords

2004 : Construction d'un abri vestiaire-sanitaire sur terrain loisirs

Réfection de la façade du presbytère et maison annexe

2005 : Aménagement de la Place de la Mairie

Aménagement de la chaussée de la traversée du Bourg

Maîtrise d'oeuvre

Montant prévisionnel du coût des travaux : 129 171 euros H.T.

Subventions attendues : Etat : 23 486 euros

Région : 15 244 euros

C.G. Loire : 31 561 euros

Europe : 29 815 euros

Voirie communale -programme 2003 -Chemin "La Bretière" et "St Sabin"

Montant prévisionnel des travaux : 46 535 euros H.T.

Subvention Conseil Général Loire (demande en cours) : 27 921 euros

Voirie communale - amende de police-"Elargissement chemin de "La Bretière"-

Montant prévisionnel des travaux : 7 698,68 euros H.T.

Subvention Conseil Général Loire (demande en cours) : 4 619,21 euros

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Extension du réseau d'eau potable (aux hameaux de l'Eclot-L'Arrivée-La Scie-La Couëttes-Girodet-Martinol- Le Roure)

Travaux à exécuter par tranches, sur plusieurs années.

Montant prévisionnel des travaux : 202 634 euros H.T.

Montant prévisionnel du coût de l'étude des travaux : 12 450 euros H.T.

Subvention Conseil Général de la Loire et agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse(demande en cours- taux de subvention non connu - taux attendu : entre 60 % et 70 %)

-Les bois de la tempête de décembre 1999 ont été fini d'exploiter cette année. Trois négociants ont acheté les divers lots de Chablis :

Cube et tarifs de la scierie Grenier Hubert à Maclas, sous écorce et sur pied

- Sapins de plus de 0.800m³: 217.356m³ X 180F = 39 124.08 F
- Sapins de plus de 0.500m³: 72.587m³ X 90 F = 6 532.83 F
- Sapins de moins de 0.500m³: 21.112m³ (non payés, ce tarif correspond à l'exploitation.)
- Pins de plus de 0.500m³: 140.061m³ x 100 F = 14 006.10 F
- Pins de moins de 0.500m³: 17.660m³ Non payés, ce tarif correspond à l'exploitation

Total cube sapins + pins payés: 430m³

SOLDE TOTAL DE LA SCIERIE GRENIER : 59 663.01 FRANCS SOIT 9 095.57 EUROS

Cube et tarifs de l'entreprise Royon André à Jonzieux

*-60m³ X 26 Euros = 1560 Euros soit 10 232.93 F
L'entreprise a réglé les travaux d'exploitation
donc aucune rentrée d'argent pour la commune,
cette somme correspondant à l'exploitation.*



Cube et tarifs de l'entreprise Piroird à Vilette de Vienne (38)
tarifs sous écorce et sur pied

- Sapins de plus de 0.440m³ : 422.493m³ X 120 F = 50 699.16 Francs soit 7 729.04 Euros
- Gros sapins branchus: 60m³ X 50 F = 3 000 Francs soit 457.35 Euros
- Pins de plus de 0.440 m³ : 36.559m³ X 50 F = 1827.95 Francs soit 278.67 Euros
- Sapins de plus de 0.440 m³ dernière exploitation : 50.059m³ X 100 F = 5005.90 Francs soit 763.14 Euros

Total du cube sapins et pins : 469.11m³

SOLDE TOTAL DE L'ENTREPRISE PIROIRD = 60 533.02 FRANCS SOIT 9 228.20 EUROS

Le dégagement du sentier qui rejoint la chapelle de Saint Sabin a eut un coût de 1 917.63 Euros. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Déshormeaux et ont permis de récupérer 30 m³

A l'heure ou nous écrivons ce bulletin, nous étudions le reboisement de ces parcelles qui ont été détruites, pour le printemps 2003

Les personnes intéressées par des Chablis pour le chauffage peuvent se renseigner à la mairie.



LES AIDES À LA RÉHABILITATION DANS LE CADRE D'UNE OPAH

ATTENTION : Cette note d'information n'est en aucun cas contractuelle. Seules les informations générales sont présentées. Les subventions décrites actuellement en vigueur sont susceptibles d'être modifiées par l'Etat et les collectivités locales.

Une OPAH est une action concertée entre les collectivités locales ou leur groupement, l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et les propriétaires concernés. Les objectifs d'un tel partenariat sont d'améliorer les logements anciens, de redynamiser les bourgs et hameaux en tenant compte de l'environnement social, les espaces publics, les services collectifs, l'architecture, le commerce et l'artisanat.

Une OPAH se déroule en deux temps : l'étude préalable d'environ six à neuf mois, et la phase opérationnelle de suivi-animation d'une durée de trois années civiles.

L'OPAH est une mesure incitative qui vise d'une part la réhabilitation des logements anciens et d'autre part l'amélioration des conditions de vie des occupants.

Pendant 3 ans, les propriétaires et locataires pourront, sous certaines conditions, bénéficier de subventions (aides non remboursables) pour réaliser des travaux dans leur(s) logement(s).

Conditions générales

Le ou les logements :

- doivent avoir plus de 15 ans.
- doivent être occupés à titre de résidences principales pendant 9 ans.
- peuvent appartenir à un propriétaire occupant, ou à un bailleur privé.
- Les travaux effectués doivent atteindre un minimum de 1 500 € HT.

Pour les propriétaires occupant leur propre logement

Des conditions de ressources sont exigées. La subvention est déterminée en fonction de la constitution du ménage et de ses revenus. L'aide de l'ANAH pour les propriétaires occupant :

- 20 à 35 % du coût HT des travaux retenus,
- plafonnée à 11 000 € ou 13 000 €, soit une prime de 2 200 € ou 4 550 €.

Autres aides (soumis à conditions) :

- Prêt conventionné
- Aide de la CAF
- Aides des caisses de retraites

Les travaux éligibles à une subvention doivent être destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement, aux économies d'énergie, à l'isolation phonique ou à l'accessibilité et à l'adaptation aux personnes handicapées. Ces travaux peuvent donc concerner tant les parties privatives que les parties communes ou extérieures de l'habitat.

Ces travaux (fourniture et pose) doivent être confiés à des professionnels du bâtiment.

(*) Le conventionnement est un engagement du propriétaire avec l'État à respecter un plafond de loyer après travaux, pendant 9 ans, et à loger des familles ne dépassant pas un certain niveau de ressources. Le conventionnement ouvre droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) pour le locataire.

ATTENTION :
DANS TOUS LES CAS DE
DEMANDE DE SUBVENTION,
POUR TOUT TYPE D'AIDES,
NE JAMAIS COMMENCER
LES TRAVAUX AVANT
D'AVOIR RECU L'ACCORD
DE SUBVENTION DE L'ANAH
PAR ÉCRIT.

Pour les propriétaires bailleurs (louant leur logement à des locataires)

L'aide de l'ANAH varie selon le niveau de loyer pratiqué et la superficie du logement réhabilité :

- 20 % du coût des travaux retenus si le propriétaire loue son logement à un loyer libre.
- 35 % à 40 % du coût des travaux retenus si le propriétaire loue son logement à un loyer dit conventionné (*) à des personnes dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Autres aides (conditions spécifiques) :

- Pour les logements conventionnés (*) : prêt conventionné, subvention du Conseil Régional (5 %)
- Prêt des collecteurs du 1 % logement.
- Subvention du Conseil Régional pour les Jeunes en insertion, pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées.
- Déductions fiscales.

Pour les locataires

Condition : obtenir l'accord du propriétaire
Subvention de l'ANAH :

- 20 % du coût des travaux retenus
- 70 % du coût des travaux plafonnés à 8 000 € pour des travaux d'adaptation du logement au handicap.

OPHA DU CANTON DE BOURG ARGENTAL

à partir de Mars 2003

URBANIS

Mme Martinez

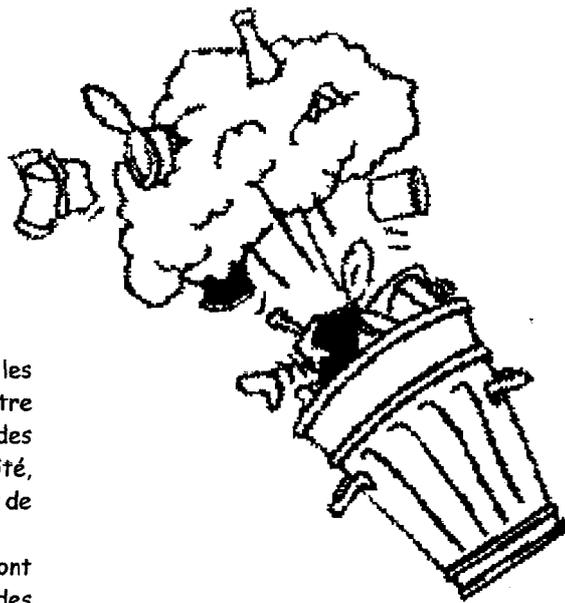
9 rue du Cardinal Donnet 42220 Bourg-Argental

04 77 39 76 45

ORDURES MENAGERES

Le S.I.V.U. Ternay-Déôme de Saint Marcel-les-Annonay ayant cessé de fonctionner au 31 Décembre 2002 à cause du dysfonctionnement du four incinérateur, la communauté de communes de la Déôme a pris la compétence "collecte des ordures ménagères", et se joint au S.I.C.T.O.M. Velay-Pilat dont le siège est à Saint Just Malmont (Centre d'enfouissement des ordures ménagères)

Les encombrants continueront à être déposés sur le site de Saint-Marcel-les-Annonay, jusqu'à création par la communauté de communes de la Déôme d'une déchetterie.



Nous vous rappelons que les ordures ménagères doivent être déposées à l'intérieur des conteneurs, et non pas à côté, pour une question d'hygiène et de propreté.

Seuls les déchets ménagers sont acceptés à l'exclusion des déchets encombrants et autres téléviseurs, pneus, vitres, déchets verts, etc...

Les papiers, cartons, verres, et emballages plastiques doivent être triés et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet place de la mairie.

le jour et l'heure de collecte des ordures ménagères reste inchangé: le MERCREDI MATIN.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COLOMBIER

Chaque année, l'eau que vous buvez fait l'objet de contrôles sanitaires effectués par la D.D.A.S.S. En 2001, 3 prélèvements ont donné lieu à 27 mesures sur de nombreux paramètres. Les résultats de ces analyses ont été comparés aux normes de qualité.



De la Source...

Vous êtes alimentés en eau à partir des sources de Vernolon et de la Rochette situées sur votre commune.

La gestion de la production et de la distribution de l'eau est assurée par la commune.

...à la Consommation



Bactériologie

100 % des résultats d'analyses sont conformes aux valeurs réglementaires



Nitrates

100% des résultats d'analyses sont conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l.

Teneur maximale : 3,4 mg/l



Pesticides

Absence d'analyses. La recherche de pesticides dans les eaux est réalisée dès lors que le débit prélevé est supérieur à 100m³/jour ou que l'environnement le justifie.



Dureté

Avec une teneur moyenne de 1° F, l'eau est très douce, agressive.

PH

2 valeurs sont non conformes à la norme de 6,5 parmi 3 analyses. Valeur minimale : 6,3



Fluor

Les résultats sont conformes à la valeur réglementaire de 1,5 mg/l.

La teneur moyenne de 0,1 mg/l indique une eau peu fluorée.



Autres paramètres

Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires.

Pour votre santé

L'eau distribuée au cours de l'année 2001, présente une bonne qualité bactériologique; elle est conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques analysés, à l'exception du pH. Le caractère agressif de l'eau distribuée peut provoquer la corrosion des canalisations et la dissolution de métaux tel que le plomb, élément nocif pour la santé.

Qualité des eaux d'alimentation 2001

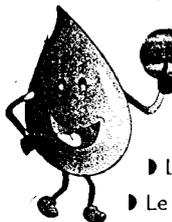


MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

D.D.A.S.S de la Loire
Service Santé-Environnement
4, rue des Trois Meules- BP 219
42013 ST-ETIENNE Cedex 2

Suite
au verso...





L'eau en liberté surveillée

- ▶ Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est confié au service santé-environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- ▶ Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- ▶ Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservis.
- ▶ Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune. Vous avez également la possibilité d'y consulter le rapport annuel établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Pour mieux comprendre



- ▶ La **Qualité Bactériologique** est évaluée par la recherche de bactéries dont la présence laisse suspecter une contamination qui peut se produire à la ressource ou au cours du transport. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau, un manque d'entretien des installations ou une absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.
- ▶ Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une présence excessive de **Nitrates** dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre est indispensable à la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.
- ▶ Certains **Pesticides** à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire a été fixée à un niveau inférieur au seuil de toxicité connu.
- ▶ Le **Fluor** est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté par des sels, du dentifrice spécifique ou encore des comprimés pour une prévention optimale de la carie dentaire.
- ▶ L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée au cours de son transport par les branchements ou les canalisations en **Plomb** dans des immeubles anciens. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable à terme. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet.



Des gestes simples

- ▶ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- ▶ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 24h et dans un récipient fermé.
- ▶ Réservez les traitements complémentaires, tels adoucisseurs, "purificateurs" au seul réseau d'eaux chaudes sanitaires. Ils sont en effet sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

“ Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau peut être reproduite sans suppression ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs. ”

L'ECOLE SOURCE DU PILAT

L'école source du Pilat compte cette année 41 élèves.

Les enfants de CE/CM ont eu la joie de rentrer en septembre dans une classe toute neuve, qui sera inaugurée le samedi 18 janvier. La cantine a également changé de place et a été refaite à neuf. En octobre, les enfants sont partis en classe découverte pendant trois jours à Pélussin à l'Eau qui bruit. Pendant ce séjour, ils ont pris beaucoup de photos avec des appareils numériques. En effet le projet de cette année est la réalisation de deux CD Rom sur le parc du Pilat. Ce projet demande beaucoup travail et nous bénéficions de nombreuses interventions extérieures. Les enfants iront travailler début janvier une journée à Condrieu pour une lecture de paysage, une journée à Pélussin pour la visite de la maison du Parc et visites de divers producteurs. Ils passeront également une journée à Bourg-Argental pour travailler dans la salle informatique du collège St Joseph, et visiteront la caserne des pompiers.

Ces deux CD Rom vous seront présentés le 16 mai lors d'une soirée exposition diaporama. Nous vous invitons à venir découvrir leurs travaux. Nous remercions tous les habitants de Colombier qui participent à la vie de l'école.

Nous souhaitons à tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'équipe enseignante



Dans le cadre du Contrat Temps Libre , une sortie à la patinoire a été organisée le mercredi 11 décembre .
Voici quelques réflexions des enfants après cet après –
midi récréative :

- « - Je me suis bien amusée .
-Je suis tombée plusieurs fois car j'allais très vite.
-La glace était un peu glissante ! Et il y avait des personnes qui allaient très vite.
- On disait que l'on faisait du roller sur la glace.
- Je me suis bien amusé mais je n'ai pas aimé les ampoules !
-Je serais bien restée plus longtemps , le temps est passé trop vite. »

Alors, quand est – ce qu'on y retourne ?





Conseil d'administration:

Président: Vallot Jean-Paul
Vice président: Gache Régis
Trésorier: Degraix Maurice
Trésorier adjoint: Jamet Mireille
Secrétaire: Blachon Christine
Secrétaire Adjoint: Méjean Elisabeth
Administrateur: Courbon Raphaël

Comme nous l'avions annoncé lors du précédent bulletin communal, l'année 2002 a vu la réalisation d'une nouvelle salle de classe pour les primaires ainsi que d'une cantine et un coin cuisine et ce pour un coût total de 45928.23 Euros

Alors que l'été est plutôt propice au farniente, de nombreux parents d'élèves ainsi que les enseignantes se sont retroussés les manches pour les travaux de finition.

Nous tenons donc à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce chantier. L'ensemble des artisans, les bénévoles et ceux qui ont apporté leur soutien financier.

Aussi notez d'ores et déjà sur votre agenda la date du **Samedi 18 Janvier 2003** à 11 heures pour l'inauguration.

Avec 2003, s'amorce un nouveau projet: Celui de l'**agrandissement du coin buvette**, bien souvent trop petit lors des manifestations festives. Des démarches sont en cours.

Là encore à noter qu'un **concours de belote intersociétés** aura lieu le **dimanche 19 janvier 2003**. L'intégralité des bénéfices sera utilisé pour le financement de ces travaux.

Enfin il est également prévu un rafraîchissement de la salle des fêtes.

Ce ne sont pas les idées qui manquent... mais en attendant l'ensemble du conseil d'administration de l'O.G.E.C. vous présente ses **meilleurs vœux pour l'année 2003**.

AMICALE PETANQUE DE COLOMBIER

Date de création 1984

Manifestations de l'année écoulée:

31 Mars : concours de belote (58 doublettes)

30 Juin : Voyage "le petit train de la Mure"

13 Juillet : Rencontre inter-société (le cercle de Saint-Julien contre la pétanque de Colombier) à Saint-Julien : défaite de Colombier.

15 Août : Concours de pétanque (46 doublettes)

1 Décembre : Matinée boudin



Composition du bureau:

Président: Georges Berne

Vice-Président : Bernard Sagnimorte

Secrétaire : Philippe Oriol

Adjoint : Georges Oriol

Trésorier : Michel Cellard

Adjoint : Michel Chavas

Membres

Serge Martel - Joël Degraix - Pascal Desseux - Germaine Marsot -

René Oriol - Michel Oriol - Bernard Oriol

(Le club compte 55 adhérents)

SOCIETE DE CHASSE DE COLOMBIER

Nous profitons de ces quelques mots, pour remercier notre sociétaire Gérard Decreux, qui, venant habiter notre commune, a tenu à nous offrir une soupe aux choux que tous les chasseurs ont pu partager chez lui à Vernolon; Nous félicitons ce couple sympathique qui vient d'avoir la naissance de Romain et nous adressons nos meilleurs vœux à Karine, Gérard et Romain.

Nous n'en sommes pas restés sur cette soupe aux choux car, étant toujours bien gaulois, nous ne renions pas nos origines de bons vivants et nous avons dégusté les tripes lors d'une matinée pluvieuse le 24 Novembre dernier dans notre fameuse cabane du tir aux pigeons.

Comme chaque année, nous voulons clôturer la saison de chasse par un repas auquel sont conviés les habitants et propriétaires de la commune mais d'une façon originale: au lieu du traditionnel repas du chevreuil, nous allons organiser un méchoui avec un sanglier dont notre "Obelix" local supervisera la préparation. Sa date sera communiquer en temps voulu dans la presse locale ainsi que par le bouche à oreilles.

Nous sommes heureux de constater que nos parties de chasse sont toujours bien appréciées compte tenu d'une participation importante aux battues et ce, jusqu'à la fin et à la réalisation du "quota chevreuil".

Nous avons aussi décidé de reconduire "l'opération Téléthon" pour la somme de 80 Euros.

Nous demandons aux chasseurs de noter la date du 19 Janvier 2003 à laquelle un concours de belote inter-sociétés aura lieu dont le bénéfice servira à l'agrandissement de la buvette de la salle des fêtes.

Dans le courant de l'année, nous réalisons diverses

actions telles que : comptage de chevreuil, lâcher de lièvres, faisans, faire le pied du sanglier, etc... Si des jeunes étaient intéressés par une ou plusieurs de ces activités; il leur suffit de contacter les responsables au numéro: 04 77 51 55 69 ou au 04 77 51 52 17, nous nous ferons un plaisir de les initier et de leur faire découvrir la nature encore plus proche et de faire partager notre passion.

Nous souhaitons à la population tous nos vœux de bonheur et de bonne santé pour la nouvelle année 2003.

Le président: *Jean-Paul VALLOT*



CLUB DES AINES RURAUX LOISIR AMITIES COLOMBIER /GRAIX

En cette fin d'année 2002, le club des aines ruraux loisirs amitiés Colombier/graix est heureux, par l'intermédiaire du bulletin municipal, de venir à la rencontre des habitants de la commune, afin de rendre compte des nombreuses activités proposées aux adhérents. Compte tenu d'une nouvelle adhésion et d'un départ de la commune le club compte à ce jour 51 adhérents. De nombreuses activités sont à mettre à l'actif du club:

-Le 14 janvier a eu lieu l'assemblée générale, suivie du tirage des rois.

-Le 11 février à l'occasion du Mardi-Gras, le club a reçu les enfants de l'école, heureux de montrer leurs beaux déguisements et de présenter chants et saynète qui furent très applaudis. Certaines "mamies" avaient elles même revêtues des déguisements. A la demande des enfants, les adultes ont poussés eux aussi la chansonnette. La soirée s'est terminée par la dégustation de bugnes et de jus de fruit.

-Le 3 mars le concours de belote regroupait 70 doublettes.

-Le 24 avril le club participait à l'assemblée générale de la fédération départementale des aines ruraux à Saint-Galmier.

-Le 3 mai avait lieu à Amions la sélection départementale pour le concours de pétanque national: une triplette du club y participait. Michel Oriol, Nicole Blache, et Henri Lantier ayant été classés premiers, ont participé à la finale nationale qui a eu lieu à Orléans les 7 et 8 octobre. Ils méritent nos félicitations car ils ont obtenu une place honorable. Ils sont

revenu ravis de leur séjour.

-Le 6 mai une information sur la prévention des accidents domestiques à été apportée par M. Brelet du Groupama, elle fût suivie avec beaucoup d'attention.

-Le 11er juin une sortie d'une journée nous a conduit en Haute-Loire pour la visite de la distillerie Pagès. Après un repas gastronomique au Chambon sur Lignon, nous avons découvert "La Lauzière du Lac Bleu" un parc extérieur miniature de la Haute-Loire où l'on voit la reproduction des principaux types d'habitats et les métiers d'autrefois. La réalisation des maquettes à nécessité plus de 6000 heures de travail.

-Le 10 juin après-midi, découverte de la maison des tresses et lacets à la Terrasse sur Dorlay, puis goûter

conseil d'administration:
 président
 Degraix Maurice
 vice président
 Lentier Henri
 secrétaire
 Girodet Marie-Jeanne
 secrétaire adjoint
 Lentier Odette
 trésorière
 Marsot Germaine
 Trésorier adjoint
 Oriol Michel
 Administrateurs
 Oriol Cécile Jamet Marie

octobre avec 54 doublettes.

-Le 7 novembre, les membres du club se retrouvaient au restaurant "le Syvyan" pour le repas annuel. Le chef Yann avait concocté un menu de choix très apprécié. Chants et danses ont permis de terminer très agréablement cette journée.

Courant octobre le président et des administrateurs ont participé à la réunion des présidents de club à Saint Etienne Le Molard. Cette réunion permet à chacun de parler de la vie de son club

Suite à une proposition de "familles rurales" et de "l'espace socioculturel de la Déôme" des membres du club se sont portés volontaire pour participer au soutien scolaire de jeunes enfants

sur les berges du barrage.

-Le 22 août, 26 personnes ont participé à la fête de l'amitié qui se déroulait au château d'Aix à Grézolle et qui regroupait 250 à 300 aines du département.

-Le concours de pétanque n'ayant pût avoir lieu a été remplacé par un concours de belote le 20

Les responsables du club invitent tous les retraités et pré-retraités à rejoindre notre groupe: ils seront les bienvenus.

Meilleurs voeux et bonne année 2003

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE COLOMBIER

Les activités 2002 de la société immobilière de Colombier ont été réduites au strict minimum. L'organisme de gestion de l'école (OGEC) a réaménagé certains locaux pour créer une classe d'une surface

permettant d'accéder aux poutres), et deux fenêtres de la nouvelle salle des repas (ex. buvette) très vétustes ont été remplacées.

Au premier décembre, la société a

départ.

Les biens que possède la SCI de Colombier sont ceux de la communauté des religieuses de Colombier en 1902, au moment de la promulgation des lois de séparation de l'église et de l'état. Ces lois ont entraîné la confiscation de leurs biens. Ils ont été rachetés, lors de leur vente aux enchères en 1905 par trois personnes de Colombier dans le but de permettre la réinstallation des religieuses. Ces personnes ont avec d'autres constitué le 20 janvier 1924 la société civile immobilière de Colombier. Cette société ne doit pas oublier ses origines.

En 1902, il y a 100 ans, les religieuses tenaient déjà une école qu'elles ont pu officiellement rouvrir le 12 février 1912. Depuis grâce à leur aide et à leur dévouement elle s'est maintenue et développée. Dans le cadre de la paroisse elles ont assuré des services d'église, elles se sont occupées des enfants, ce qui a pris de l'importance depuis qu'il n'y a plus de curé résident. Pendant de nombreuses années soeur Marthe a été la secrétaire de mairie. Soeur Anne Marie s'est dévouée auprès des malades en jouant le rôle dévolu aujourd'hui à une infirmière. Elle faisait par exemple, les piqûres. Elles ont animé la vie de la commune. Tous les habitants de Colombier doivent ressentir ce départ comme une grande perte. Aujourd'hui nous ne pouvons que regretter. Espérons, qu'un jour, il y aura un retour. En tout cas ce jour là elles seront accueillies les bras ouverts.



correspondant aux normes actuelles (50 m² au moins) ce qui a conduit à déplacer les locaux affectés à la cantine. L'OGCE a aussi aménagé le sous sol des garages construit récemment pour en faire un office de préparation des soirées repas et une buvette pour les manifestations. A cette occasion le plancher haut de la nouvelle salle de classe a été renforcé, (le remplacement du plafond

remboursé en 2002 6107.68 Euros (40 063.74 F) sur les prêts, ce qui ramène son endettement à 21 233.76 Euros (139 284.34 F). Les cours du bois en grumes n'ayant toujours pas remontés il n'a pas été fait de coupes de bois.

Mais l'événement de cette année est le départ des religieuses. Certes nous perdons des locataires, mais ce n'est rien par rapport à ce que représente ce

BULLETIN MUNICIPAL

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE COLOMBIER

Composition inchangée du Bureau de l'A.P.E.L.

Présidente : LOPEZ Annick

Vice président : BACHER Thierry

Trésorière : ORIOL Rolande

Trésorière adjointe : MARTEL Myriam

Secrétaire : DIONISIO Pascale

Secrétaire adjoint : DEGRAIX Gérard:

Administrateur : MARTEL. Serge

Nous saluons l'arrivée de nouvelles familles au sein de notre école .

Nous remercions , comme toutes les années, les parents d'élèves, ainsi que les nouveaux pour leur assiduité à la bonne marche des manifestations qui se déroulent toute au long de l'année.

MANIFESTATIONS:

19 janvier 2003 :CONCOURS DE BELOTE INTER-SOCIETE

9 Février 2003 : CONCOURS DE BELOTE

5 Avril 2003 : CHOUCROUTE

3 Août 2003 :KERMESSE

En espérant, cette année encore, le même succès de nos manifestations, nous vous attendons tous nombreux.

Le Conseil d'Administration de l'A.P.E.L vous souhaitons de très heureuses fêtes de fin d'année et vous présent ses vœux pour l'année 2003